



Domaine : **Enseignement supérieur**
Rubriquage : Actualité - Politique de site - Université

URGENT. L'université de Haute-Alsace vote en faveur du « rattachement » à l'université de Strasbourg (Alain Brillard, président)

« Le conseil d'administration de l'UHA (université de Haute-Alsace) se prononce en faveur du rattachement de l'université de Mulhouse à l'université de Strasbourg, par 23 voix pour et une voix contre, sur 24 votants, lors d'une séance supplémentaire tenue mardi 15 mars 2011 », confirme à AEF Alain Brillard, président de l'UHA, qui a soumis cette proposition « suite à plusieurs rencontres et à l'invitation d'Alain Beretz et de Michel Deneken [président et premier vice-président de l'université de Strasbourg], au précédent CA ». Ce rattachement s'inscrirait dans le cadre de l'article [L.719-10](#) du code de l'éducation, selon lequel les EPSCP « peuvent conclure des conventions de coopération soit entre eux, soit avec d'autres établissements publics ou privés. Un établissement ou un organisme public ou privé concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche peut être rattaché à un ou plusieurs EPSCP, par décret, sur sa demande et sur proposition du ou des établissements auxquels ce rattachement est demandé, après avis du Cneser ». Pour le président de l'UHA, l'opération consiste à bâtir « un pont » entre les deux universités d'Alsace : « Avec cette formule, les établissements conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière. Mais pour que ce rattachement soit possible, il doit maintenant être approuvé par le CA de l'université de Strasbourg », précise Alain Brillard.

Ce modèle ne nécessitera « aucune structure supplémentaire », avance le président de l'UHA. « Si des exemples de rattachement d'écoles d'ingénieurs à des universités sont des situations courantes, le rattachement d'une université à une autre université est une opération innovante. » Dans ce scénario, le rattachement doit être entériné par un décret ministériel, et « fera l'objet d'une convention formalisant l'ensemble des missions menées ensemble », ajoute Alain Brillard, indiquant toutefois que « les universités ne partent pas de zéro » (formations co-habilitées, laboratoires communs, etc.). **PAS DE FUSION** Début février dernier, la nouvelle rectrice de l'académie de Strasbourg avait incité les deux universités à matérialiser leur rapprochement au sein d'un PRES Alsace (AEF n°[145193](#)), comme annoncé pour 2010 par les contrats quadriennaux (AEF n°[118553](#)). « Mais, lors du CA du 18 février à Mulhouse, Alain Beretz a rappelé qu'il ne voulait pas d'une troisième structure juridique en Alsace, aux côtés des deux universités. Nous avons alors

évoqué d'autres possibilités, mais il existe peu d'outils à disposition pour l'inter-universitaire », rapporte à AEF Alain Brillard. À la même occasion, l'hypothèse de la fusion a été proposée par le président de l'université de Strasbourg : « En résumé, [sa proposition] consiste à fusionner l'université de Mulhouse au sein de l'université de Strasbourg, sous la forme d'un campus, [sans] modifier les instances de gouvernance que l'université de Strasbourg a mises en place », indique Alain Brillard dans un communiqué interne à l'UHA. « Le problème, c'est que l'université de Mulhouse n'aurait eu aucune garantie d'être représentée dans les organes de gouvernance de l'ensemble fusionné, vu les règles électorales », précise-t-il à AEF. Interrogé sur les raisons d'une accélération du processus, avant la tenue d'une réunion commune aux deux CA préconisée par le recteur, Alain Brillard répond que l'enjeu actuel pour les universités est de « se caractériser ». « Il faut que chaque site fasse jouer son excellence puis, de là, fasse jouer la complémentarité avec d'autres. Dans une région de la taille de la nôtre, plutôt que de jouer la concurrence, il vaut mieux collaborer intelligemment ». Les enjeux liés aux investissements d'avenir n'auraient pas pesé dans la proposition mulhousienne : « Il est trop tard [pour rejoindre] l'idex de Strasbourg ». « En revanche, la préparation du futur contrat quinquennal a davantage précipité les choses, nous incitant à nous positionner sur nos points forts, à savoir la professionnalisation, la recherche partenariale et le transfrontalier. » En attendant un avis semblable de la part de l'université de Strasbourg, le CA de l'UHA a proposé « une première série de missions à mener ensemble ». En voici la liste, non limitative : - « coordination régionale de l'offre de formation (des diplômes portant le sceau de l'université de Strasbourg ou de l'UHA pourraient être habilités sur l'un ou l'autre des sites) ; - renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche : création possible de laboratoires mixtes UHA-université de Strasbourg, coopérations dans le domaine de la valorisation, etc. ; - l'école doctorale du site UHA pourrait fonctionner dans le cadre du collège des écoles doctorales de l'université de Strasbourg ; - Alsace-Tech deviendrait le collegium 'sciences-ingénierie-technologie' de l'université de Strasbourg (AEF n°146346) ; - stratégie à l'international et politique d'attractivité communes ; - actions coordonnées en termes de diffusion de la culture scientifique et technique ; - mise en synergie des politiques de communication ; - coordination de la politique de GRH (personnels Biatoss, référentiel des enseignants-chercheurs, etc.) ; - mise en oeuvre d'un plan commun de formation continue et professionnelle des personnels des universités ; - extension de la carte multifonctions à l'ENT des deux sites. « **UNE ÉTAPE HISTORIQUE** » De son côté, Philippe Richert, président du conseil régional d'Alsace et ministre chargé des collectivités territoriales, vient de saluer le choix du CA haut-rhinois comme « une étape historique ». « Cette décision est une excellente nouvelle pour l'enseignement supérieur en Alsace : l'union des universités de Haute-Alsace et de Strasbourg, ce sont des coopérations renforcées, une coordination accrue, une mutualisation de compétences et de moyens qui permettront de mieux positionner notre région dans la compétition internationale et d'offrir des cursus de qualité à l'ensemble des étudiants alsaciens », indique-t-il dans un communiqué du 16 mars.



Contact : UHA, Sylvie Pividori, responsable de communication, 03 89 33 60 97, sylvie.pividori@uha.fr